

DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAÔNE

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2018

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 18 septembre 2018, s'est réuni dans la salle du Conseil de la communauté de communes Val de Gray, le 26 septembre 2018 à 18h00, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

Etaient présents : BAUGEY Joël (remplace GRANTE Dominique), BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, DEMANGEON Claude (remplace TODESCHINI Agnès), FASSETNET Roland, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, MAUCLAIR Michel, PAILLARD Claude, RENEVIER Michel, REVERCHON Christiane (remplace MILESI Nicole), TAMISIER Eric (remplace PATE Pierre).

Etaient porteurs d'un pouvoir : /

Etaient absents : ABBEY Serge, ALBIN Michel, ALLIOT Michel, BRETON Marie, CHAVECA Joseph, FLETY Anne-Laure GRANTE Dominique (remplacé), LAVOYE Patrice, MAUNY Jean-Paul, MAUPIN Jean-Pierre, MILESI Nicole (remplacée), NEY Emile, PATE Pierre (remplacé), SAVIN Thierry, TEUSCHER Gilles, TODESCHINI Agnès (remplacée).

Secrétaire de séance : Michel MAUCLAIR.



CS/26-09-2018/N°2

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE **FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES**

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CAO ET DE LA COMMISSION MAPA

Le président explique que la démission de Jean-Pierre LOUVOT, délégué titulaire désigné par la CC des 4 Rivières, entraîne la modification de la composition des commissions CAO et MAPA.

Il convient dès lors de rectifier les délibérations correspondantes, en date du 1^{er} février 2017 (délibérations CS/01-02-2017/N°1 et N°2).

Le Code des Marchés Publics, dans son article 22, prévoit « *qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la CAO par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.*

Il est procédé au renouvellement intégral de la CAO, lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa précédent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit ».

Par conséquent, pour éviter que l'empêchement définitif d'un membre titulaire n'implique l'élection d'une nouvelle commission, il doit être procédé à la titularisation du premier suppléant inscrit sur la même liste que le titulaire, soit ici Monsieur Michel MAUCLAIR.

La CAO doit désormais se composer comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Frederick HENNING (président)	
Patrice LAVOYE	Agnès TODESCHINI
Serge ABBEY	Nicole MILESI
Christelle CLEMENT	Claudie GAUTHIER
Claude PAILLARD	Alain BLINETTE
Michel MAUCLAIR	

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Prend acte de la modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres du PETR et l'adopte telle que présentée,
- Adopte à l'identique la composition de la commission MAPA,
- Autorise le président (ou son représentant) à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Frederick HENNING
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20180926-CS-26092018-N02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2018

Affichage : 02/10/2018

